CONTRAT DE VENTE DE GRAINS

Date du contrat							Numéro du contrat
			PRODUCT	TEURS DE			
			GRA	VÍNS VÉBEC			
Producteur					Acheteur		
			Nom				
			Adresse				
			<u> </u>	B©			
La personne physique ou morale dé	crite ci-dessu	s comme étai	nt le « Pr	oducteur	» reconnaît ve	ndre à « l'A	cheteur » :
Produit et grade A		utre critère de qual		llité	Quantité (en tonnes)		
Aux conditions suivantes :							
Date	Mode de l				arties pour	Lieu accepté par les parties	
ou période de livraison					la pesée		pour le classement
Début :	FAB fer					☐ Origine	
Fin :		uez le taux de tra			stination		Destination
	Si livre, ilidiq	uez le taux de tra	ansport	☐ Aut	tre :		☐ Autre :
							Not 14 iours
Prix de vente (\$/tonne)					Termes de p	paiement	Net 14 jours
Duines are assente a muli salela							Autres :
Prime ou escompte applicable selon la qualité ou le classement							
Autres conditions convenues à l'avance entre les parties :							
Termes et conditions : Le Producteur et l'Acheteur conviennent que tout avenant accepté et signé par eux fait partie intégrante du présent contrat.							
S'il y a mésentente sur le classement, un échantillon de grain pourra être soumis à la RMAAQ afin d'obtenir un classement officiel.							
 En cas de non-respect de la période de livraison, les parties devront convenir d'une nouvelle période de livraison avec compensation, si applicable. Le cas échéant, le Producteur doit aviser l'Acheteur de tout lien existant sur les quantités applicables au présent contrat. 							
Producteu	ır		Signa	tures		^	cheteur
Producteu	II.					А	Circleul
			Da	ite			